

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 29 juin 2023

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juillet 2023**

---

**L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois de juillet à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 17 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :  
7 Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU.

Absents et non représentés :  
3 Mme Lydia LESCOMBE (excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

*M. Patrick MORISSET est élue secrétaire de séance.*

## **N° DL05072023-08 : Cession de matériels municipaux**

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules municipaux, les véhicules remplacés peuvent faire l'objet de reprises. Celles-ci sont assimilées à des cessions et doivent donc, à ce titre, faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal permettant les écritures comptables nécessaires à la sortie des ces biens de l'actif de la commune. Les trois véhicules décrits ci-dessous ont fait l'objet d'une reprise aux prix indiqués :

### **MAXITY BENNE**

- Marque : Renault
- Modèle : Maxity Benne
- Immatriculation : 3628 VD 33
- Achetée par la collectivité en 2008
- Numéro d'inventaire : VEHA08026
- Acheteur : Société STELLANTIS – Lormont
- Prix de vente : 6 700 €
- Valeur nette comptable : 0 €

### **MAXITY BENNE**

- Marque : Renault
- Modèle : Maxity Benne + coffre
- Immatriculation : 7300 VD 33
- Achetée par la collectivité en 2008
- Numéro d'inventaire : VEHA06.001
- Acheteur : Société STELLANTIS – Lormont
- Prix de vente : 6 500 €
- Valeur nette comptable : 0 €

### **C5 Aircross**

- Marque : Citroën
- Modèle : C5 Aircross 1.5 Blue HDI
- Immatriculation : FM-199-SC
- Achetée par la collectivité en 2020
- Numéro d'inventaire : VEHA20.006
- Acheteur : Société STELLANTIS – Lormont
- Prix de vente : 17 500 €
- Valeur nette comptable : 12 757.11 €

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 28 juin 2023,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

#### **ARTICLE 1**

**VEND** le véhicule Renault Maxity benne immatriculé 3628 VD 33 à la société Citroën Stellantis & You (situé RN 10 – Les 4 pavillons - 33 310 LORMONT) au prix de 6 700 € (six mille sept cent euros)

#### **ARTICLE 2**

**VEND** le véhicule Renault Maxity benne immatriculé 7300 VD 33 à la société Citroën Stellantis & You (situé RN 10 – Les 4 pavillons - 33 310 LORMONT) au prix de 6 500 € (six mille cinq cent euros)

#### **ARTICLE 3**

**VEND** le véhicule Citroën C5 Aircross immatriculé FM-199-SC à la société Citroën Stellantis & You (situé RN 10 – Les 4 pavillons - 33 310 LORMONT), au prix de 17 500 € (dix-sept mille cinq cent euros)

**ARTICLE 4**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



**MAIRIE DE LACANAU**  
**Télétransmis le :**  
  
13 JUL. 2023  
  
N° 033 213 302 144223  
0713-DL05072023-08-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exact et complet de l'acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 13 JUL. 2023 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**13 JUL. 2023**

